

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 29 MAI 2026**

**DÉLIBÉRATION N° 058-2026D**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de mai à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-François BASELGA, Maire.

**PRESENT(S)**: Jean-François BASELGA, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Lydia FABRE, André CROZES, Vincent ARNOLD, Jean-Léon TERKI.

**POUVOIR(S)**: Danielle BLANC à Laurent GAYS, Norbert TALAZAC à Lydie JALBAUD, Emmanuelle BONNES à Jean-Léon TERKI.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Gabrielle CASSE.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 3

Votants : 10

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lydie JALABUD.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE** : 22/05/2026

**VOTE :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le maire informe l'assemblée

En 2001, Le ministère délégué aux Anciens combattants, crée la fonction de correspondant défense qui a la vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est un élu désigné par le conseil municipal, interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense jouent un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Madame Danielle BLANC en tant que correspondant défense de la commune de Montauban-de-Luchon ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jean-François BASELGA

Télétransmis en Préfecture le 02/06/2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 02/06/2026

Notifié à l'intéressé le 02/06/2026